

## Rapport du Conseil

---

Depuis l'Assemblée de novembre, votre Conseil a tenu 35 séances auxquelles les camarades désignés par vous ont assisté régulièrement.

Depuis cette date, nous avons eu à déplorer le décès de notre camarade Gaillard (Ernest), laissant des enfants en bas âge. Nous avons fait le nécessaire auprès de l'Orphelinat de la Coopération pour qu'il soit apporté une aide à la veuve de notre camarade.

Notre camarade Bougniau a demandé sa retraite à la date du 27 janvier, ainsi qu'un de nos plus anciens auxiliaires, le camarade Maxime Masson, retraité depuis le 1<sup>er</sup> avril.

Nous avons été dans l'obligation de nous séparer d'un camarade associé en tant qu'ouvrier, ce camarade ne donnant pas satisfaction dans son travail. Ce renvoi a eu lieu d'accord avec la Commission du travail.

Nous avons été obligés aussi de nous séparer d'un camarade auxiliaire, chef de service, certaines irrégularités ayant été constatées dans son travail.

Nous avons enregistré les adhésions de deux apprentis : Garnichey (Paul), Montagne (Venant).

Les camarades dont les noms suivent ayant accompli leur stage, et la Commission du travail donnant un avis favorable, nous soumettons leur admission définitive à votre acceptation : Weinachter, Jantzen, Quincy, Puybonnieux, Bergeron, Rousseil, Begué, Vanheuerswyn, Lagarrigue, Decarpigny.

Au mois de mai, le personnel employé à l'Association se décompose comme suit :

Associés, 230; temporaires, 21; stagiaire, 1; ingénieurs, 5; employés hommes, 4; employées femmes, 28; apprentis atelier, 9; apprentis école, 19; auxiliaires professionnels, 14; auxiliaires, 176; au total, 507, plus une vingtaine d'auxiliaires employés aux multiples.

A cette Assemblée, 3 administrateurs étant à fin de mandat, vous aurez à les remplacer. Ce sont les camarades : Imbert, Daubigny, Pallix.

Depuis novembre nous avons mis en service Saumur, Mantes, Vannes, Valence, Alençon, Chantilly, Saint-Malo.

En cours de montage : La Roche-sur-Yon, Cherbourg, Meaux, Castres, Chambéry, Compiègne, Belfort.

Extensions : Calais, Auxerre.

Dispositifs de concentration : Auteuil, Diderot, Elysées, Ségur, Passy, Archives, Trudaine.

En fabrication : Verdun, Annemasse, Fougères, Cholet, Melun, Soissons, Lens, Arras, Béthune, Armentières, Dax.

En études : Carcassonne, Laval, Vierzon, Moulins, Pontoise, Etampes, Meulan, Dijon, Libourne, Arles, Brive.

Extensions : Saint-Ouen, Caen, Limoges, Aix-les-Bains, Annecy, Beauvais, Alençon, Mantès, Dinard, Orléans, tables de mesure; Saint-Quentin, tables essais; tables de renseignements : Montrouge, Saint-Cloud, Passy. Extension de la station de relais des Archives.

Nous avons obtenu de l'Administration quelques marchés : micro plastron, translateurs, bâtis de relais; quelques commandes pour le Maroc : mobiles et pièces détachées; pour Tunis des tableaux de diverses capacités.

Nous avons concouru pour différents appareils tels que bâtis de répartiteur, têtes verticales, tableaux 1 + 2, transformateurs de combinaison et d'appropriation de circuits, dont nous attendons les résultats.

Dans le domaine du privé, nous avons enregistré un nombre de commandes assez important. Si nous comparons le carnet des commandes de standards de l'année 1927, nous constatons que pour l'année 1928 ces commandes ont été doublées; ce résultat est dû en partie à l'activité déployée par le camarade chargé de ce service. Il est à noter que ces commandes de tableaux entraînent toujours la fourniture de postes téléphoniques, ainsi que de nombreux accessoires.

Ainsi que la Commission du travail en fait mention dans son rapport, la fabrication des machines à percer a pris une plus grande extension, extension que nous nous efforcerons d'intensifier.

Dans le département des mesures, nous constatons une progression toujours croissante dans les commandes. Le chiffre des ventes, qui était de 150.000 francs en 1927, est passé, pour l'année 1928, à 312.000 francs; aussi nous avons bon espoir de voir cette progression continuer.

Nous avons eu à subir une baisse de travail qui nous a obligés à débaucher un certain nombre d'auxiliaires. Dans le but de parer à cette baisse, des pourparlers ont été engagés avec différentes Sociétés, en vue d'installations de multiples automatiques. De ce côté, nous n'avons encore aucune solution bien définie.

Vous n'ignorez pas toutes les perturbations qui furent apportées à nos services commerciaux par suite de la démission de notre Directeur, ainsi que du départ de notre principale employée. Grâce à la collaboration étroite de nos camarades avec le personnel de ces services, nous sommes arrivés à atténuer la gêne causée par ces défections. La situation financière de l'A. O. P. s'est améliorée, puisque fin décembre 1928, nous avons diminué notre ouverture de crédit de 1 million, et au cours des premiers mois de cet exercice nous l'avons diminuée de nouveau de 1 million 900.000 francs.

Votre Conseil ayant été sollicité pour l'achat de terrains contigus au nôtre, s'est déjà rendu acquéreur du terrain que nous avons en location et sur lequel nous avons une construction; cette opération nous permettra d'avoir un délai de deux mois pour prendre une décision au sujet des autres lots.

Nous avons aussi profité de cette situation pour accorder une augmentation de 0 fr. 25 à tout le personnel payé à l'heure. De plus, le Conseil, estimant le capital trop faible vu le chiffre d'affaires exécuté, a décidé de porter celui-ci à 25.000 francs par associé. D'un autre côté, voulant accorder un avantage aux associés, et pour leur permettre d'augmenter leur capital, nous avons décidé de leur accorder une prime horaire de 0 fr. 50 versée sur action. Nous espérons que vous ferez bon accueil à notre décision, et que vous voudrez bien la ratifier.

25 000 00  
500 000



La Chambre Consultative nous ayant offert de prendre la continuation de son bail pour la boutique de la rue du Renard, nous avons accepté cette offre, et nous sommes en train d'aménager cette boutique pour en faire un magasin d'exposition où seront traitées les affaires du privé. C'est à notre camarade Daubigny que nous avons confié la direction de ce service.

Devant l'importance prise par le développement de la téléphonie, et l'automatique devenant de plus en plus une nécessité, nous nous sommes vus dans l'obligation de signer un contrat avec un nouvel ingénieur. Celui-ci venant de l'Administration, se trouve tout à fait qualifié pour ce genre de fabrication; aussi le Conseil a décidé de le faire entrer en fonction comme ingénieur en chef à la date du 1<sup>er</sup> juillet.

Toutes ces décisions que nous vous soumettons ont été prises en accord avec la Direction.

Le débauchage ayant occasionné une difficulté au sujet des vacances, pour y remédier dans l'avenir, le Conseil propose la solution suivante :

Les vacances accordées au personnel de l'A O. P. devront obligatoirement être prises entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre. Toute demande ayant lieu à une autre période ne pourra être accordée par le Conseil qu'à titre exceptionnel.

A la suite de ce rapport, vous trouverez les rapports des différentes Commissions, ainsi que trois propositions sur lesquelles vous aurez à vous prononcer. Vous devrez aussi prendre une décision au sujet de l'emballage.

Voici, camarades, l'exposé de nos travaux; nous espérons, avec votre bonne volonté, pouvoir continuer à mener à bien notre œuvre.

LE CONSEIL.

---

### **PROPOSITION DU CONSEIL**

Les camarades fondateurs, n'ayant jamais cessé d'être membres de notre Association, ont droit à une majoration de deux années sur le temps de présence comptant pour la retraite.

Les charges financières de cette mesure seront à la charge de l'Association.